



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 2 décembre 2021

- Compte-rendu -

Présents : Philippe GENILLOUX, Dominique HENRY, Isabelle HOCQUEMILLER, Michel JANNIN, Ludovic JEUNOT, Carine PARRENIN, Agnès SANCEY-FOUNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Excusés : Céline HIRCHI, procuration à Jean SIMONDON
Jean-Michel LHOMMEE procuration à Agnès SANCEY-FOURNEROT
Anne-Sophie PARRIAUX, procuration à Carine PARRENIN
Laurent ROPERS

Absents : Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Secrétaire de séance : Carine PARRENIN

- **Désignation** d'un secrétaire de séance : Carine PARRENIN

- **Approbation** du compte-rendu de la séance du 14 octobre 2021
Approuvé à l'unanimité

- **Etat des décisions** du maire dans le cadre de sa délégation du Conseil municipal
Conformément à l'article L2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que lui a données le Conseil municipal pour accomplir certains actes de gestion courante durant la durée du mandat. :
 - abattage d'un frêne mort dans le rue de la Vierge. Entreprise Gavignet
 - achat d'un four micro-ondes pour la salle polyvalente
 - achat de 6 drapeaux pour renouvellement de drapeaux usagés
 - achat de vaisselle (entreprise Bersot) pour remplacement de vaisselle cassée à la salle polyvalente
 - Convention avec Gaz et Eaux pour le contrôle et l'entretien des bouches à incendie

- **Election d'un nouvel adjoint** suite à la démission pour raisons personnelles de Madame Céline Hirchi de sa fonction d'adjointe

Le maire rappelle qu'en raison de la démission de sa fonction d'adjointe de Madame Céline HIRCHI, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, pour une fonction relative à la vie sociale, culturelle et associative, et à la communication. La démission a été acceptée par le Préfet d Doubs.

Céline HIRCHI a précisé qu'elle restait membre du Conseil municipal, terminerait les projets en cours et continuerait à participer aux travaux, mais qu'elle n'était plus en mesure, pour des raisons personnelles de manque de temps, d'assumer ses fonctions d'adjointe.

Désignation des scrutateurs : Agnès SANCEY-FOURNEROT et Ludovic JEUNOT

Madame Dominique HENRY est candidate. Elle en avait informé par avance les membres du Conseil municipal de sa candidature, et indique qu'elle pense être de nouveau en mesure, après un temps d'absence, de reprendre ce type de responsabilités.

Résultat du vote à bulletin secret :

Nombre de votants :	12
Suffrages exprimés :	10
Dominique HENRY :	10
Bulletins blancs :	2

Madame Dominique HENRY est déclarée élue 3^e adjointe au maire

Madame Anne-Sophie PARRIAUX actuellement 3^{ème} adjointe au maire, devient 2^{ème} adjointe.

- **Dématérialisation des autorisations d'urbanisme** : adhésion au téléservice « guichet numérique » du Grand Besançon

A partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes de France seront en capacité de recevoir les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme et déclaration d'intention d'aliéner...) par voie dématérialisée. L'utilisateur aura la possibilité de déposer son dossier soit au format papier soit de manière dématérialisée.

Aussi, GBM a décidé de mettre à disposition de l'ensemble des communes un téléservice mutualisé, dénommé « guichet numérique des autorisations d'urbanisme » (GNAU).

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité des membres présents pour l'adhésion au téléservice « Guichet numérique des autorisations d'urbanisme », pour la saisine par voie électronique, et approuve les conditions de fonctionnement du dispositif.

Flyer d'information joint au présent compte-rendu

- **Questions budgétaires :**

- Décision budgétaire modificative sur budget annexe lotissement et sur budget principal

Compte-tenu de la réalisation encore partielle des études préliminaires sur l'exercice 2021 pour le lotissement de la zone AU des Landes (étude topographique), le conseil municipal décide que pour la fin d'exercice 2021 ces dépenses d'études du budget annexe lotissement pourront être financées par une avance du budget principal de 3000 €, sans emprunt bancaire sur 2021. Il s'en suit la décision modificative suivante :

Budget annexe lotissement : recette d'investissement + 3000 €

Budget principal : dépense d'investissement + 3000 € (avance de trésorerie)

Les ajustements nécessaires sont faits par ailleurs entre comptes d'investissement et de fonctionnement.

- Neutralisation des amortissements des attributions de compensation d'investissement (ACI), à hauteur de 61 850,06 €, en recette de fonctionnement au compte 7768, et en dépense d'investissement au compte 198.

- Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2022 sur le budget principal et les budgets annexes

En investissement, il est possible d'engager, liquider et mandater dès le 1^{er} janvier des crédits sur les projets gérés en Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement et sur les restes à réaliser.

De plus, l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut sur autorisation du Conseil municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'ouvrir, dès le 1^{er} janvier 2022, des crédits d'investissement sur le budget principal et sur les budgets annexes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

➤ **Forêt-bois :**

- vente de résineux en contrat ONF,
L'ONF a identifié et marqué un volume d'environ 1000 m3 de résineux déperissants, sapins et épicéas, situés sur divers sites du territoire de la forêt communale.
Le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à la proposition de l'ONF de mettre en vente ces résineux en vente groupée sous contrat. Le maire est chargé de la signature de la convention d'exploitation avec l'ONF.
- Régime forestier
Lors de sa séance du 26 août 2021, le Conseil municipal avait décidé, en préparation de l'urbanisation de la zone AU des Landes, d'acquérir un terrain en état de forêt sur la commune de Montfaucon, afin de pouvoir procéder à une compensation relative au régime forestier entre ce terrain et la parcelle communale AB 203 destinée à l'urbanisation et actuellement en régime forestier.

Cette acquisition étant désormais réalisée, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :
 - de demander l'application du régime forestier au terrain récemment acquis : parcelles B 298 d'une contenance de 1000 m2 et B364 d'une contenance de 26 210 m2, soit un total de 27 210 m2, sur la commune de Montfaucon.
 - de demander la distraction du régime forestier et l'autorisation de défrichement pour la parcelle communale AB 203, d'une contenance de 21 498 m2.
- Affouage
Les indications sur les parcelles d'affouage seront transmises aux affouagistes après échange avec l'ONF et l'entreprise chargée de l'abattage des grumes.

- **Voirie communale** : révision du tableau de classement des voies communales, places et aires de stationnement

Le conseil municipal valide à l'unanimité le tableau de classement des voies communales, places et aires de stationnement, pour une longueur totale de 14 653 mètres.

- **Droit de place**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'adapter le droit de place pour commerce ambulancier stationnant d'une manière hebdomadaire dans la commune (camion pizza), d'un montant de 144 € l'année (ou 12 € le mois en cas de stationnement sur une période inférieure à un an), comprenant 2 € pour la partie relative au coût d'électricité mise à disposition.

- **Intercommunalité** : travaux du Grand Besançon, associations des maires, Syndicat du plateau, Syndicat du marais... depuis le Conseil municipal du 14 octobre

- 15 octobre : Comité de secteur plateau « plans de déplacements » bus, train, voiture, covoiturage, modes doux...
- 20 octobre : réunion des maires du Doubs avec Préfet et Présidente du Conseil départemental
- 20 octobre : GBM conférence des maires, Thise
- 22 octobre : GBM commission des finances
- 27 octobre : GBM comité de secteur eau-assainissement
- 27 octobre : Syndicat du Plateau
- 6 novembre : AG association des communes forestières (Cofor)
- 9 novembre : réunion avec gendarmerie
- 10 novembre : GBM Conseil de communauté
- 18 novembre : Syndicat du Marais, Conseil syndical
- 20 novembre AG de l'Association des Maires Ruraux du Doubs à Sancey « Bien vivre en milieu rural »
- 26 novembre GBM commission des finances
- 27 novembre : Cérémonie de la Sainte Barbe à Montfaucon avec les pompiers et les élus du secteur

- **Plan Pluriannuel de Fonctionnement et d'Investissement (PPIF)** : état des projets en cours et à engager, travail des commissions municipales et groupes-projets

Le Conseil municipal prend un temps en séance pour une présentation-débat sur l'avancement des différents projets du PPIF engagés au travers les commissions et groupes projets depuis le début de mandat il y a dix-huit mois.

Ces projets du PPIF sont répartis en plusieurs domaines :

- Ecole et périscolaire
- Voirie, travaux, équipements publics
- Le cadre de vie :
 - Urbanisme et territoire
 - Environnement, énergie, climat, biodiversité, déchets
 - Espaces verts et autres espaces publics
 - Transports et déplacements
- Vivre ensemble au village
 - Information, accueil
 - les jeunes enfants
 - les jeunes

- les personnes âgées
- l'intergénération
- l'action sociale
- la vie associative, sportive et culturelle
- Vie économique, agriculture

Où en est le PPIF ?

- Parmi les principaux projets engagés :
 - école et périscolaire : PEDT renouvelé pour trois ans, horaires de garderie étendus à 18h30, cantine à la salle polyvalente, clôture de la cour en limite nord, divers équipements. Fresque dans le préau dans le cadre périscolaire. Dans un contexte difficile d'évolution des effectifs, avec une fermeture de classe en septembre 2021 et une nouvelle menace en 2022
 - sécurisation des abords de l'école : étude engagée avec GBM
 - accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite (PMR) : travaux en cours
 - urbanisation de la zone AU des Landes – études préparatoires en cours
 - zone artisanale en entrée de village : action engagée avec notamment projet de microcrèche
 - voirie, installations de sécurité routière : en relation avec GBM
 - suppression du dépôt de déchets verts du Vernois
 - zone humide de la Crole : diagnostic faune et flore, sentier de découverte
 - emploi de jeunes du village pour travaux d'été, en 2020 et 2021
 - plan pour les espaces verts, plantations d'arbres
 - déplacements piétons, vélos, bus, train, covoiturage : cadre intercommunal GBM
 - activité d'éveil pour les tout petits : séance mensuelle du relais assistantes maternelles salle des associations
 - actions culturelles : travail actif du groupe « bibliothèque pour tous »
 - CCAS accompagnement des personnes en difficulté
 - forêt plan de gestion travail d'évolution avec l'ONF, achat d'une parcelle de forêt sur Montfaucon
 - ramassage des déchets avec un groupe d'enfants et habitants

- Plusieurs autres projets restent bien sûr à engager, et formeront aussi le programme de travail des commissions et groupes-projets dans les temps à venir.

- Certains projets sont volontairement différés :
 - pour cause sanitaire : intergénération (repas en commun à la cantine), et la plupart des actions culturelles...
 - pour cause économique : ferme de la bascule. Projet à conduire à l'issue de la réalisation du lotissement de la zone AU des Landes et de la zone artisanale.

- Certains projets enfin sont abandonnés :
 - soutien scolaire des élèves de collèges et lycées en matières scientifiques : proposition faite mais restée sans candidats.
 - projet éolien avec Nancray : abandonné à Gennes en juillet 2021 à l'issue des investigations complémentaires sur le site (couloir de migration, protection des rapaces, qualité de la forêt...). Le projet se poursuit à Nancray, mais sur un autre site, le site du bois du Vernois ayant aussi été abandonné pour les mêmes raisons que Gennes.

Ce travail de cadrage « PPIF » sera poursuivi par le Conseil municipal lors de ses prochaines séances. Des évolutions pourront être proposées si nécessaire au sein des commissions et groupes-projets. Les habitants volontaires sont les bienvenus au sein de ces groupes de travail.

➤ Questions et informations diverses

- **Exercice de sécurité au pipe-line du 24 novembre**

Le 24 novembre s'est déroulé un exercice au pipe-line sur une simulation de fuite de pétrole. Présence des services de secours, test des procédures de sauvegarde toute la matinée, en lien visio avec la cellule de crise de Fos sur Mer et la raffinerie de Cressier en Suisse.

- **Galette des anciens le 22 janvier**

Le CCAS indique que le repas des anciens, tenant compte de la situation sanitaire, ne sera de nouveau pas organisé cette année sous la forme habituelle. Si la situation le permet, il prendra la forme d'un « apéro-galette » le samedi 22 janvier, avec distribution de paniers garnis. A défaut si la situation sanitaire est mauvaise, les paniers garnis seront distribués comme l'an dernier, le week-end des 15 et 16 janvier.

- **Voeux du maire le 15 janvier**

Ils seront présentés le samedi 15 janvier, si la situation sanitaire le permet.

- **Calendrier électoral 2022 :**

Dates de l'élection du Président de la République

L'élection présidentielle se déroulera :

- le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;
- le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Dates des élections législatives

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.

Pour votre information : Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans effectuer d'autres démarches.

- **Emission de radio de la classe CM1 CM2**

La classe de CM1-CM2 de l'école de Gennes a préparé une émission de radio sur le thème :

" Et si toutes les générations se retrouvaient autour d'une émission !!!"

Cette émission se fera en direct de Pierrefontaine les Varans **le mercredi 15 décembre de 11h à 12H sur la radio P'tit Gibus.FM.**

Soyez nombreux à nous écouter sur **100.1 ou 95.4 radio P'tit Gibus.**

On compte sur vous !

- **Secrétariat de mairie**

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 20 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022 inclus. Réouverture le lundi 3 janvier 2022 à 13h30.

Rappel sur les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le lundi de 13h30 à 18h00, et sur rendez-vous dans la semaine, hors mercredi après-midi et vendredi matin.

Pour cela merci de prendre rendez-vous par téléphone au 03 81 55 75 32 ou par mail commune.gennes@orange.fr, et d'indiquer l'objet de votre venue.

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 21/10/2021 : déclaration préalable 025 267 21 C0018 – Abri de jardin – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 252.

Etat civil :

Décès :

- Le 11 novembre de Mme **Michelle DODANE**, à Gennes
Michelle DODANE a été inhumée le 15 novembre à Gennes. Elle avait été conseillère municipale durant deux mandats, jusqu'en 2014. Toutes nos condoléances à la famille.

- Le 27 novembre de M **Jean-Michel CHABOD**, en Suisse, où il résidait.
Jean-Michel CHABOD a été inhumé le 8 décembre à Gennes. Il avait passé son enfance et son adolescence au village. Toutes nos condoléances à la famille.

Baptême Républicain, le 28 novembre, de **Pierre-Louis HIRCHI**, fils de Céline, en salle de Conseil municipal, avec famille et amis. Bienvenue à Pierre-Louis, futur citoyen !

***Date du prochain conseil municipal
jeudi 27 janvier 2022 à 20 H***

Communication du Comité des Fêtes :

Tournée du Père Noël :

Le Comité des fêtes recevra le Père Noël le **Mercredi 22 Décembre** pour sa traditionnelle tournée dans le village à la rencontre des enfants et de leurs parents. Vin chaud et papillotes seront distribués gratuitement. La tournée débutera à 18 h au carrefour rue des vignes/rue du groseiller comme les années précédentes avant de se poursuivre dans tout le village. Il vous suffira de tendre l'oreille pour entendre le son des cloches et des chants de Noël et venir à notre rencontre. Nous espérons vous accueillir très nombreux. Compte tenu de la situation sanitaire, cette année encore les masques seront obligatoires.

Concours maisons illuminées :

Afin de rendre plus joyeuses et lumineuses ces fêtes de fin d'année, nous renouvelons notre concours des maisons décorées et illuminées. Cinq lauréats seront récompensés et recevront chacun un chèque de 40,00 €, pour l'achat de décorations de Noël. Nous rappelons que les 5 familles distinguées en 2019 et 2020 sont hors concours cette année, mais, nous en sommes persuadés, cela ne les empêchera pas de nous faire profiter de leurs belles décorations. Toutes ces décorations rendront notre village vivant et accueillant en cette période de fêtes.

Les personnages de la crèche seront installés dans le lavoir sous la mairie et les rennes prendront place, comme d'habitude, à l'entrée de notre village.

Le Comité assurera, cette année encore, la location des décorations de rues auprès de la société AECE de la Vèze.

Merci à tous pour votre participation.

Nous vous souhaitons un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.